

# Miramax 2110

## 1 - Identification du produit

**Désignation commerciale :**

Miramax 2110

**Désignation :**

Oxyde de cérium

**Fournisseur :**

A.G.P. SAS

20, avenue Reille

75014 PARIS

Tél. 01 45 89 84 44

Fax 01 45 89 66 54

E-Mail : [contact@agp-abrasifs.com](mailto:contact@agp-abrasifs.com)

## 2 - Composition / Information sur les composants

- Le Miramax 2110 appartient à la famille des oxydes de lanthane.
  - Sa formule chimique est du type :  
 $\text{CeO}^2 + \text{La}^2\text{o}^3 + \text{Nd}^2\text{o}^3 + \text{Pr6011} + \text{SrO} + \text{CaO}$
- Composants éventuels (facultatifs) :

Fluorure	< 10	%
Oxyde de calcium	6	%
Silice (quartz)	2	%
Dioxyde de thorium	< 0,25	%

## 3 - Identification des dangers

- Moyens d'accès : inhalation, peau, yeux, ingestion.
- Symptômes et conséquence de surexposition :
  - Yeux : le contact avec les poussières peut être abrasif et irritant, causant des larmoiements et rougeurs.
  - Peau : le contact avec une peau gercée peut être très irritant et provoquer des rougeurs, des brûlures, de gonflements et des dégâts sur la peau.
  - Ingestion : toute ingestion accidentelle de poussière peut provoquer l'irritation de l'appareil digestif.
  - Inhalation : respirer des poussières peut provoquer l'irritation du nez et de la gorge.S'il y a dépassement du seuil acceptable d'exposition, il peut résulter une inflammation des poumons qui pourrait déboucher, au bout d'un certain temps, sur de la silicose.
- En général, la faible quantité de dioxyde de thorium contenue dans ce produit n'est pas jugée nocive. Le dictionnaire des produits toxiques, cancérigènes et chimiquement nocifs indique que "les travailleurs, dans les usines où le dioxyde de thorium est produit, n'ont pas subi de préjudice chimique ou de radiation". Cependant, la Commission Nationale de Toxicologie des Etats Unis considère le dioxyde de thorium comme cancérigène. Ceci s'appuie sur les rapports concernant le cancer du foie chez des personnes soumises à de nombreuses injections intraveineuses, dans le cadre de tests.

## 4 - Premiers secours

- Inhalation : s'il apparaît une irritation du nez et de la gorge, exposer vous à l'air frais.  
Si l'irritation persiste, consulter un médecin.  
Si la victime a du mal à respirer, ou si les difficultés de respiration augmentent, il sera procédé à une assistance respiratoire, et l'oxygène sera administré par des personnes compétentes du monde médical.
- Ingestion : Ne rien faire avaler. Ne pas laisser la victime seule.  
S'il apparaît des vomissements, un état comateux ou léthargique, placer la sur le côté gauche, tête en bas, et faire appel à un médecin.
- Contact avec la peau : Enlever le produit et rincer abondamment la surface concernée avec de l'eau claire.  
Si l'irritation ou la rougeur se développe et persiste, consulter un médecin.

## 5 - Mesures de lutte contre l'incendie

- Le produit est ininflammable et incombustible.
- En cas d'incendie, utiliser des appareils de respiration individuels pour éviter la poussière générée par les efforts de lutte contre le feu.

## 6 - Mesures à prendre en cas de dispersions accidentelles

- Si le produit est répandu, l'entraîner avec de l'eau dans les aires ou des containers de retenue afin d'éviter des résidus particuliers dans l'air.

## 7 - Manipulations et stockage

- Suivre les procédures communément recommandées pour la sécurité industrielle.
- Eviter l'ingestion, l'inhalation de poussière, le contact avec les yeux ou le contact prolongé avec la peau.

## 8 - Contrôle de l'exposition / Protection individuelle

- Limites d'exposition

	ACGIH-TLV	OSHA PEL	Autres
- Fluorure	2,5 mg/m <sup>3</sup>	2,5 mg/m <sup>3</sup>	-
- Oxyde de calcium	2,0 mg/m <sup>3</sup>	5,0 mg/m <sup>3</sup>	-
- Silice (quartz)			-
- Dioxyde de Thorium	-	-	-
- Information complémentaire : poussière respirable = 2,5 mg/m <sup>3</sup> .			
- Protection individuelle
  - Protection respiratoire : aspirateurs de poussières homologués.
  - Ventilation : évacuation locale mécanique recommandée.
  - Gants de protection : si souhaités par l'utilisateur.
  - Protection des yeux : recommandée.
  - Autres équipements de protection : un point d'arrivée d'eau claire est recommandé pour asperger les yeux ou la peau.
  - Mesures spéciales de protection (pour la réparation et la maintenance des équipements utilisés) : non nécessaires.

## 9 - Propriétés physiques et chimiques

- - Apparence et odeur : **Poudre de couleur brune - rougeâtre, sans odeur**
- Température d'ébullition (°F) -
- Pression de vapeur (mm Hg) -
- Densité de vapeur (air=1) -
- Densité (eau=1) 1 – 1,3 g/cm<sup>3</sup>
- Volatiles (%) -
- Taux d'évaporation -
- Température de fusion (°F) -
- Solubilité dans l'eau **insoluble**
- pH 6,0 – 7,0

## 10 - Stabilités réactive

- Conditions à éviter : aucune.
- Matériaux à éviter : aucun.
- Produits de décomposition dangereux : aucun.

## 11 - Informations toxicologiques

- ATTENTION : Ce produit contient des petites quantités de silice.  
Une surexposition prolongée aux poussières peut causer d'irréversibles problèmes pulmonaires.

## 12 - Informations écologiques

- Stocker les produits usagés selon les règles officielles.

## 13 - Considérations relatives à l'élimination

- Eliminer en accord avec les législations locales et/ou nationales.

## 14 - Informations relatives au transport

- Aucune restriction.

## 15 - Informations réglementaires

- Etiquetage : aucune.
- Autres : aucune.

## 16 - Autres informations

- Aucune
- Cette fiche de données de sécurité contient des informations importantes d'environnement, de sécurité et de santé pour les utilisateurs de ce produit.  
Veuillez vous assurer que ces informations leur sont communiquées.  
Si vous revendez ce produit, une copie de la fiche de données de sécurité devra être fournie à votre client.  
  
Les jugements, quant au bien fondé des informations ci-dessus, ou les intentions du client sont naturellement de sa responsabilité.  
Un soin raisonnable a été pris dans la préparation de cette information, mais A.G.P. ne donne aucune garantie et ne prend pas de responsabilités quant au bien fondé de cette information, pour toute utilisation par le client, ou toute conséquence de son utilisation.